

## **Dispensation des médicaments à l'unité : attention aux fausses bonnes idées !**

Le dispositif de dispensation des médicaments à l'unité par les pharmaciens fait son retour sur les bancs de l'Assemblée nationale à l'occasion de l'examen du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, à partir du 9 décembre 2019.

Les entreprises du médicament partagent pleinement les objectifs de bon usage du médicament et de lutte contre le gaspillage. **Elles sont en revanche très réservées sur la dispensation à l'unité pour une raison très simple : celle-ci est totalement incompatible avec la sérialisation à la boîte entrée en vigueur le 9 février 2019 et fait peser des risques réels sur la sécurité et la traçabilité des médicaments lors de leur distribution aux patients.**

### La traçabilité des médicaments altérée

La sérialisation à la boîte, prévue dans le cadre de la Directive européenne de 2011 relative aux médicaments falsifiés, impose, pour chaque boîte de médicament de prescription médicale obligatoire dispensée dans les pharmacies d'officine et les pharmacies hospitalières, un numéro d'identification unique. Ce « marquage à la boîte », rigoureusement appliqué par les entreprises du médicament depuis 2019, complété par des systèmes d'invulnérabilité apposés sur toutes les boîtes de médicaments, garantit l'authenticité des médicaments et l'intégrité des boîtes contre l'effraction. Au-delà des coûts que générerait une nouvelle adaptation des lignes de production et ce, uniquement pour la France, **la dispensation à l'unité aurait pour effet de rendre inopérant un dispositif d'à peine un an destiné à sécuriser l'accès des patients à des médicaments de qualité.**

### Un dispositif polluant

**La dispensation à l'unité est également un dispositif énergivore qui va à rebours des objectifs environnementaux portés par le projet de loi contre le gaspillage.** Pour dispenser des médicaments à l'unité, les entreprises du médicament devraient en effet passer d'un blister « classique » à un blister avec prédécoupes individuelles de manière à faciliter le travail de

déconditionnement du pharmacien. **Au-delà de l'adaptation nécessaire des lignes de conditionnement, ces blisters prédécoupés, bien plus grands que les blisters classiques, sont susceptibles de générer 30 % de déchets supplémentaires (aluminium et PVC), ce qui est en totale contradiction avec l'objectif de réduction des déchets prôné par la loi anti-gaspillage.**

Le Leem rappelle que :

- Ce sont les autorités sanitaires qui décident du nombre d'unités de médicaments dans les boîtes et que ce nombre est adapté à la posologie et à la durée de traitement.
- Généraliser la dispensation à l'unité pour les traitements des maladies de longue durée (10 millions de malades en affection longue durée en France aujourd'hui) est totalement inapproprié puisque les traitements sont renouvelés en pharmacie mois après mois.
- Pour les traitements courts, l'expérimentation de délivrance à l'unité de 14 antibiotiques, réalisée en 2014 dans 100 pharmacies françaises, n'a pas permis de confirmer une amélioration significative de l'observance. D'autres dispositifs bien plus efficaces vont voir le jour notamment la réalisation de tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) de l'angine par les pharmaciens d'officine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Selon l'Assurance maladie, 80 % des 9 millions de cas annuels d'angine sont dus à des virus et ne nécessitent pas d'antibiotiques. Les TROD, en distinguant précocement angines virales et angines bactérielles, entendent limiter la dispensation inutile d'antibiotiques.

Le Leem souligne enfin que la principale cause de gaspillage ne provient pas des conditionnements mais de prescriptions inappropriées et d'un mauvais suivi du traitement prescrit par des patients. **D'après les derniers chiffres de l'éco-organisme Cyclamed en charge de la collecte des médicaments non utilisés (MNU), la quantité de médicaments recyclés par Français était de 162 grammes en 2018. On est loin, très loin des « 1,5 kg de médicaments jetés chaque année par Français » cités dans les débats parlementaires.**

---

**Contacts presse :**

Stéphanie BOU - tél : 01 45 03 88 38 - email : [sbou@leem.org](mailto:sbou@leem.org)

Virginie PAUTRE – tél : 01 45 03 88 87 - email : [vpautre@leem.org](mailto:vpautre@leem.org)